

voiles et un vaisseau solidement bâti pour éviter un naufrage. Au reste, on ne peut nier le fait que notre population canadienne, parfaitement instruite des règles de la morale chrétienne, n'en connaît pas assez les bases. Combien en trouverait-on, parmi les laïques, même dans les classes élevées, qui fussent capables de rendre compte de leur foi ? . . . ”

Ces remarques, malgré l'actualité qu'elles ont encore, ont été faites, il y a déjà bon nombre d'années. On peut les lire dans la préface du "Petit Arsenal catholique," publié par le grand vicaire Mailloux, un ancien missionnaire canadien qui a rendu d'éminents services à l'Eglise et à son pays. Ce qui se passe aujourd'hui démontre qu'il n'a pas été mauvais prophète.

Chronique de la Semaine Religieuse

Le Souverain-Pontife vient de publier une *Constitution apostolique* promulguant de nouveaux décrets sur l'interdiction et la censure des livres. Léon XIII commence par rappeler que parmi les devoirs qui lui incombent, il n'en n'est pas de plus graves que celui de voir à ce que les mœurs et la foi ne subissent aucun dommage. Or jamais cette vigilance ne fut plus nécessaire qu'à notre époque de licence effrénée, qui voit se multiplier les livres et surtout les journaux empoisonneurs. Le mal est d'autant plus grand que la plupart des gouvernants de nos jours laissent couler en toute liberté le flot des publications les plus funestes.

Les règles de l'Index, depuis qu'elles ont été codifiées, ont subi plusieurs fois des modifications appropriées aux circonstances. Léon XIII en introduit de nouvelles, mieux adaptées à notre siècle et plus faciles à observer, à la demande d'un grand nombre d'évêques. Il vient d'ordonner que l'Index des livres soit revu avec beaucoup de soin et publié. Ensuite il donne à ces règles un nouveau caractère, et tout en respectant leur nature, il les rend un peu plus douces, de façon qu'il ne soit ni difficile ni pénible de s'y conformer, si l'on n'est pas animé de mauvaises dispositions. A ces décrets qui seuls auront désormais force de loi et que nous publierons lorsque nous les aurons reçus, les catholiques de tout l'univers dit Léon XIII, devront se soumettre.

Les élections générales viennent d'avoir lieu en Autriche.

Du moment que le Parlement a été dissous les évêques